

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2024

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA
FRANCE - (N° 2321)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF90

présenté par
M. Holroyd, rapporteur

ARTICLE 5

À la fin de l'alinéa 2, substituer au mot :

« fixées »

les mots :

« définies ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.